|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  | Genève, le 25 avril 2022 |
| Réf.: | **Lettre collective TSB [1/5]**CE 5/RU | – Aux Administrations des États Membres de l'Union;– Aux Membres du Secteur UIT-T;– Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 5;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
| Tél.: | +41 22 730 5356 |
| Télécopie: | +41 22 730 5853 |
| Courriel: | tsbsg5@itu.int |
| Web: | [http://itu.int/go/tsg5](http://www.itu.int/go/tsg5) |
| **Objet**: | **Réunion de la Commission d'études 5; Genève, 21 juin – 1er juillet 2022** |

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion de la Commission d'études 5 (*Champs électromagnétiques, environnement, lutte contre les changements climatiques, passage durable au tout numérique et économie circulaire*), qui devrait se tenir à Genève, au siège de l'UIT, du 21 juin au 1er juillet 2022 inclus.

Les dispositions logistiques définitives prévues pour cette réunion dépendront de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de ses incidences sur les voyages internationaux. L'équipe de direction de la commission d'études suivra de près la situation en étroite collaboration avec le secrétariat du TSB. Si les modalités d'organisation de la réunion doivent être modifiées, les experts de l'UIT-T en seront informés via la page d'accueil de la commission d'études, les listes de diffusion et les mises à jour de la présente Lettre collective.

La réunion de la Commission d'études 5 de l'UIT-T se tenant en présentiel, il est rappelé aux délégués que les décisions seront prises par les personnes qui seront physiquement présentes à la séance plénière à Genève.

La réunion s'ouvrira à 9 h 30 le premier jour. L'enregistrement des participants débutera à 8 h 30 à l'[entrée du bâtiment Montbrillant](https://www.itu.int/en/about/Documents/itu-plan.pdf). L'attribution quotidienne des salles de réunion sera affichée sur les écrans placés dans les locaux du siège de l'UIT, et sera disponible en ligne [ici](http://handle.itu.int/11.1002/apps/meeting-rooms).

La séance d'information à l'intention des nouveaux délégués aura lieu le 21 juin 2022 de 18 h 30 à 20 h 00 (heure de Genève), à Genève (Suisse).

Principales échéances:

|  |  |
| --- | --- |
| 17 mai 2022 | – Soumission des demandes de bourses ou des demandes de bourses pour la participation à une réunion électronique (au moyen des formulaires disponibles sur la [page d'accueil de la Commission d'études 5](http://www.itu.int/go/tsg5)) |
| 21 mai 2022 | – Inscription préalable (au moyen du formulaire d'inscription en ligne disponible sur la [page d'accueil de la Commission d'études 5](http://www.itu.int/go/tsg5)).– Soumission des demandes de lettres pour faciliter l'obtention du visa (au moyen du formulaire d'inscription en ligne disponible sur la [page d'accueil de la Commission d'études 5](http://www.itu.int/go/tsg5); voir l'Annexe A). |
| 8 juin 2022 | – Soumission des contributions des Membres de l'UIT-T (au moyen du [système direct de publication des documents en ligne](https://www.itu.int/net/ITU-T/ddp/Default.aspx?groupid=T22-SG05)). |

Des informations pratiques concernant la réunion sont données dans l'**Annexe A**. Un projet d'**ordre du jour** de la réunion, établi par le Président de la Commission d'études 5, M. Dominique WÜRGES (France), figure dans l'**Annexe B**.

Je vous souhaite une réunion constructive et agréable.

|  |  |
| --- | --- |
| Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.A picture containing text  Description automatically generatedChaesub LeeDirecteur du Bureau de la normalisation des télécommunications | This QR code redirects to the latest meeeting information at: http://handle.itu.int/11.1002/groups/sg5CE 5 de l'UIT-T |
| Informations les plus récentes concernant la réunion |

**Annexes**: 2

ANNEXE A
Informations pratiques concernant la réunion

**MÉTHODES DE TRAVAIL ET INSTALLATIONS**

**SOUMISSION DES DOCUMENTS ET ACCÈS**:La réunion se déroulera sans document papier. Les contributions des Membres doivent être soumises au moyen du [système direct de publication des documents en ligne](http://itu.int/net/ITU-T/ddp/); les projets de document temporaire (TD) doivent être soumis par courrier électronique au secrétariat de la commission d'études en utilisant le [gabarit approprié](https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/Pages/templates.aspx). Les documents de réunion sont accessibles depuis la page d'accueil de la commission d'études, et l'accès est réservé aux Membres de l'UIT‑T disposant d'un [compte utilisateur UIT avec accès TIES](http://www.itu.int/TIES/).

Des équipements de **RÉSEAU LOCAL SANS FIL** sont à la disposition des délégués dans toutes les salles de réunion de l'UIT. Des informations détaillées sont disponibles sur place et sur le site web de l'UIT‑T (<https://www.itu.int/en/ITU-T/ewm/Pages/ITU-Internet-Printer-Services.aspx>).

Les délégués de l'UIT‑T ont accès, pendant la durée de la réunion, à des **CONSIGNES électroniques** au moyen de leur badge RFID. Les casiers sont situés immédiatement après la zone d'enregistrement au rez‑de-chaussée du [bâtiment Montbrillant](https://www.itu.int/en/about/Documents/itu-plan.pdf).

Des **IMPRIMANTES** sont disponibles dans les salons des délégués et près de toutes les [principales salles de réunion](https://www.itu.int/en/about/Documents/itu-plan.pdf). Pour éviter de devoir installer des pilotes sur leurs ordinateurs, les délégués peuvent imprimer des documents en les envoyant par courrier électronique à l'imprimante souhaitée ("e-print"). Voir les détails à l'adresse: <https://itu.int/go/e-print>.

Le Service d'assistance informatique de l'UIT (servicedesk@itu.int) peut **PRÊTER DES ORDINATEURS PORTABLES** aux délégués, dans l'ordre des demandes.

**PARTICIPATION INTERACTIVE À DISTANCE**: Un service de participation à distance sera assuré au mieux pour certaines séances. Pour pouvoir accéder aux séances à distance, les délégués doivent s'inscrire à la réunion. Les participants devraient prendre note du fait que, conformément à la pratique habituelle, la réunion ne sera pas retardée ou interrompue parce qu'un participant à distance ne parvient pas à se connecter, à entendre ou à se faire entendre, selon l'appréciation du Président. Si les propos d'un participant à distance sont difficilement audibles en raison de la qualité du son jugée insuffisante, le Président pourra interrompre ce participant et renoncer à lui donner la parole tant qu'il n'aura pas été indiqué que le problème a été résolu. L'utilisation de l'outil de discussion est encouragée pour faciliter la gestion efficace du temps au cours des séances, si le Président le juge bon.

**INTERPRÉTATION**: Comme convenu avec l'équipe de direction de la CE 5 de l'UIT-T, cette réunion se tiendra en anglais seulement.

**INSCRIPTION** **PRÉALABLE, NOUVEAUX DÉLÉGUÉS, BOURSES ET DEMANDE DE VISA**

**INSCRIPTION PRÉALABLE**:L'inscription préalable est obligatoire et doit se faire en ligne depuis la page d'accueil de la commission d'études **au moins un mois avant le début de la réunion**. Comme indiqué dans la [Circulaire TSB 68](https://www.itu.int/md/T17-TSB-CIR-0068), dans le cadre du système d'inscription de l'UIT-T, le coordonnateur responsable doit approuver les demandes d'inscription; la [Circulaire TSB 118](https://www.itu.int/md/T17-TSB-CIR-0118) indique comment mettre en place l'approbation automatique de ces demandes. Certaines options du formulaire d'inscription ne s'appliquent qu'aux États Membres, notamment en ce qui concerne les fonctions, les demandes de services d'interprétation et les demandes de bourse. Les membres sont invités à inclure des femmes dans leurs délégations chaque fois que cela est possible.

Les **NOUVEAUX DÉLÉGUÉS** sont invités à suivre un programme de mentorat comprenant une séance d'accueil et d'information après leur arrivée, une visite guidée des locaux du siège de l'UIT et une présentation des travaux de l'UIT-T. Si vous souhaitez en bénéficier, veuillez écrire à l'adresse: ITU‑Tmembership@itu.int. Un guide rapide pour les nouveaux délégués est disponible [ici](https://www.itu.int/en/ITU-T/info/Documents/ITU-T-Newcomer-Guide.pdf).

**BOURSES**: Deux types de bourses sont accordés pour cette réunion:

– des bourses classiques pour la participation à une réunion en présentiel;

– des bourses nouvelles pour la participation à une réunion électronique.

Les formulaires pour les deux types de bourses sont disponibles sur la [page d'accueil de la Commission d'études 5](http://www.itu.int/go/tsg5).

Les **bourses pour la participation à une réunion électronique** correspondent remboursement des coûts de la connectivité pendant la durée de la manifestation.

S'agissant des **bourses pour la participation à une réunion en présentiel**, jusqu'à deux bourses partielles par pays pourront être accordées, en fonction des ressources financières disponibles, afin de faciliter la participation [des pays remplissant les conditions requises](https://www.itu.int/en/fellowships/Documents/2022/ListEligibleCountries2022.pdf).

Une bourse partielle comprend a) un **billet d'avion** (billet aller-retour en classe économique selon le trajet le plus direct/économique depuis le pays d'origine jusqu'au lieu de la manifestation) ou b) une **indemnité journalière** **de subsistance** appropriée (destinée à couvrir les frais d'hébergement, les repas et les frais divers). Lorsque deux bourses partielles sont demandées, l'*une* *au moins* devrait être sollicitée pour un *billet d'avion*. Les autres frais de participation sont à la charge de l'organisation du candidat à l'obtention d'une bourse

Conformément à la Résolution 213 (Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, il est recommandé que les bourses soient accordées en tenant compte de l'équilibre hommes/femmes et de l'inclusion des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers. Les critères sur la base desquels il est décidé d'attribuer une bourse sont les suivants: budget disponible à l'UIT; participation active, et notamment soumission de contributions écrites pertinentes; répartition équitable entre les pays et les régions; demandes de personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers; et parité hommes‑femmes.

Les formulaires pour les deux types de bourses sont disponibles sur la [page d'accueil de la Commission d'études 5](http://www.itu.int/go/tsg5). **Les demandes de bourse doivent être transmises au plus tard le 17 mai 2022**, par courrier électronique à l'adresse fellowships@itu.int, ou par télécopie, au numéro +41 22 730 57 78.

**L'inscription (approuvée par le coordonnateur responsable) doit être effectuée avant de soumettre une demande de bourse**. Il est vivement recommandé de s'inscrire à la manifestation et d'engager le processus de demande sept semaines au moins avant la date de la réunion.

**DEMANDE DE VISA**: Si vous avez besoin d'un visa, celui-ci doit être demandé avant la date de votre arrivée en Suisse auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Les délais pouvant varier, nous vous suggérons de vous renseigner directement auprès de la représentation concernée et de formuler votre demande au plus tôt.

En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de l'entité que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa. Une fois que votre inscription a été approuvée par le coordonnateur responsable des inscriptions de votre organisation, il convient en général de compter un délai de 15 jours avant que la lettre de demande de visa soit envoyée. Par conséquent, les demandes doivent être effectuées en cochant la case correspondante du formulaire d'inscription, **au plus tard un mois avant la date de la réunion**. Les demandes sont à envoyer à la Section des voyages de l'UIT (travel@itu.int), avec la mention "**assistance pour le visa**".

**SÉJOUR À GENÈVE: HÔTELS, TRANSPORTS PUBLICS**

**SÉJOUR À GENÈVE**: Des informations pratiques à l'intention des délégués assistant aux réunions de l'UIT à Genève sont disponibles à l'adresse [https://www.itu.int/en/delegates-corner](https://www.itu.int/fr/delegates-corner/Pages/default.aspx). On trouvera des informations détaillées sur le COVID-19 pour la participation aux manifestations de l'UIT à l'adresse suivante:
<https://itu.int/en/ITU-T/wtsa20/Pages/FAQ.aspx>.

**HÔTELS OFFRANT DES TARIFS RÉDUITS**: Un certain nombre d'hôtels à Genève offrent des tarifs préférentiels aux délégués assistant aux réunions de l'UIT et leur fournissent une carte permettant d'emprunter gratuitement les transports publics à Genève. Vous trouverez la liste des hôtels participants, et les modalités à suivre pour obtenir un tarif réduit, à l'adresse: <https://itu.int/travel/>.

ANNEXE B
Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 5;
Séances plénières d'ouverture et de clôture
Genève, 21 juin – 1er juillet 2022

| N° | Projet d'ordre du jour  | Documents |
| --- | --- | --- |
| 1 | Ouverture de la réunion |  |
| 2 | Adoption de l'ordre du jour  |  |
| 3 | Projet de calendrier |  |
| 4 | Approbation du rapport de la dernière réunion (réunion virtuelle, 30 novembre – 10 décembre 2021) | [Rapport 11](https://www.itu.int/md/T17-SG05-211130-R/fr) |
| 5 | Tour de table concernant les DPI  | Est-ce que des participants ont connaissance de droits de propriété intellectuelle, y compris de brevets, de droits d'auteur en matière de logiciels ou de textes, ou de marques, dont l'utilisation pourrait être nécessaire à la mise en œuvre ou à la publication de la Recommandation? |
| 6 | Principales décisions prises par l'AMNT-20 |  |
| a) | Résolution 2: Mandat de la Commission d'études 5: Domaine de compétence, commission d'études directrice, Recommandations relevant de son mandat |  |
| b) | Questions attribuées à la Commission d'études 5 par l'AMNT-20 |  |
| c) | Résolution 72 révisée: Problèmes de mesure et d'évaluation liés à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques |  |
| d) | Résolution 73 révisée intitulée "Les technologies de l'information et de la communication, l'environnement, les changements climatiques et l'économie circulaire" |  |
| e) | Résolution 79 révisée intitulée "Rôle des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans la gestion et le contrôle des déchets électriques et électroniques provenant d'équipements de télécommunication et des technologies de l'information et méthodes de traitement associées" |  |
| 7 | Organisation des travaux de la commission d'études |  |
| a) | Établissement des groupes de travail, attribution des Questions |  |
| b) | Désignation des présidents et vice-présidents des groupes de travail |  |
| c) | Désignation des Rapporteurs et des Rapporteurs associés |  |
| d) | Désignation des Rapporteurs chargés de liaison auprès des organisations collaboratrices |  |
| 8 | Liste des contributions |  |
| a) | Contributions concernant toutes les Questions de la CE 5 |  |
| 9 | Liste des sujets d'étude en suspens |  |
| 10 | Rapport sur les notes de liaison reçues par la Commission d'études 5 de l'UIT-T |  |
| 11 | Groupes régionaux de la CE 5 de l'UIT-T  |  |
| a) | Groupe régional de l'UIT-T pour l'Afrique (SG5RG-AFR) |  |
| b) | Groupe régional de l'UIT-T pour l'Asie et le Pacifique (SG5RG-AP) |  |
| c) | Groupe régional de l'UIT-T pour la région des États arabes (SG5RG-ARB) |  |
| d) | Groupe régional de l'UIT-T pour l'Amérique latine (SG5RG-LATAM) |  |
| 12 | Plans d'action pour la mise en œuvre des Résolutions 72, 73 et 79 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT-20 (Exposition des personnes aux champs électromagnétiques, environnement, changements climatiques et économie circulaire, et déchets d'équipements électriques et électroniques) |  |
| 13 | Questions relatives à la collaboration et échange d'informations |  |
| 14 | Activités de promotion et réduction de l'écart en matière de normalisation |  |
| a) | Ateliers, formations et Forums présentant de l'intérêt pour la CE 5 de l'UIT-T |  |
| b) | Kit d'information pour les nouveaux participants à la réunion de la CE 5 de l'UIT-T |  |
| 15 | Groupe spécialisé sur l'efficacité environnementale de l'intelligence artificielle et d'autres technologies émergentes (FG-AI4EE) |  |
| 16 | Ouverture des réunions des Groupes de travail 1 et 2 |  |
| 17 | Rapport sur la Question 8/5 |  |
| 18 | Rapports des réunions des groupes de travail |  |
| 18.1 | **Groupe de travail 1/5** |  |
| a) | Approbation de nouveaux sujets d'étude |  |
| b) | Approbation du programme de travail |  |
| c) | Approbation des rapports sur les Questions |  |
| 18.2 | **Groupe de travail 2/5** |  |
| a) | Approbation de nouveaux sujets d'étude |  |
| b) | Approbation du programme de travail |  |
| c) | Approbation des rapports sur les Questions |  |
| 19 | Consentement/détermination/approbation/suppression de Recommandations |  |
| 20 | Approbation de textes informatifs |  |
| 21 | Approbation des notes de liaison à envoyer/communications |  |
| 22 | Activités futures |  |
| a) | Réunions prévues en 2022 |  |
| b) | Réunions électroniques prévues en 2022 |  |
| 23 | Divers |  |
| 24 | Clôture de la réunion |  |

NOTE – Les mises à jour de l'ordre du jour figurent dans le Document [TD001](https://www.itu.int/md/T22-SG05-220621-TD-GEN-0001/fr).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_